

Questions orales

[Français]

LES MISES À PIED À L'AÉROPORT CHARLES-DE-GAULLE DE PARIS—LES MESURES VISANT À AMÉLIORER LE SERVICE

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question au très honorable premier ministre.

Hier, j'interrogeais le ministre des Transports sur le renvoi possible de 82 p. 100 du personnel d'Air Canada, à l'aéroport Charles-de-Gaulle, et le ministre des Transports promettait de faire rapport à la Chambre.

Aujourd'hui, le débrayage a eu lieu. Je voudrais savoir si le premier ministre peut indiquer à la Chambre d'abord si c'est devenu une politique gouvernementale que la direction d'Air Canada renvoie son personnel avec l'intention de confier son exploitation à une autre compagnie, en l'occurrence l'Union des Transports aériens de Paris, et deuxièmement, ce que le gouvernement entend faire, vu l'annulation forcée d'un vol DC-8 vers le Canada qui fut occasionnée par ce débrayage à Paris, pour que des mesures soient prises pour faciliter le retour des passagers qui sont pris là-bas?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je ne suis pas au courant du problème, mais je remercie le député de l'avoir soulevé, et je verrai à ce que le ministère lui fournisse une réponse.

* * *

[Traduction]

LES COALITIONS

LE PROJET D'ACQUISITION D'ARGUS CORPORATION PAR POWER CORPORATION—DEMANDE DE DÉPÔT DU RAPPORT DE L'ENQUÊTEUR

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à l'intention du premier ministre. Lorsqu'il y a près d'un mois, le premier ministre a dit que le gouvernement s'interrogeait sur la possibilité d'une mainmise de Power Corporation sur Argus Corporation, je lui ai demandé s'il faisait enquête sur la situation et il m'a répondu qu'une enquête était en cours. Comme à la même époque le ministre de la Consommation et des Corporations annonçait que M. Robert Bertrand, l'enquêteur en chef du gouvernement sur les coalitions, allait amorcer une enquête sur cette tentative de mainmise, le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre si l'enquête est terminée et, dans l'affirmative, le gouvernement consentirait-il à en faire connaître le rapport à la Chambre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je pense qu'il a dû s'agir d'une étude à l'usage interne du ministère. Je n'en connais pas la nature exacte, mais je puis assurer à la Chambre que la décision dont j'ai fait part à la Chambre hier après-midi résultait de l'étude de la question au sein du cabinet et, en particulier, d'un entretien entre le ministre de la Consommation et des Corporations et moi-même.

● (1410)

LE PROJET D'ACQUISITION D'ARGUS CORPORATION PAR POWER CORPORATION—L'EXPOSÉ DE L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT FAIT PAR LE PREMIER MINISTRE—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à propos de la déclaration que le premier ministre a faite à la Chambre

[M. Trudeau.]

hier et, par la suite, à une conférence de presse. Il a dit que le gouvernement se refusait à prendre position sur la prise en charge d'Argus par Power Corporation, de même que sur toute autre qui pourrait se produire avant que la commission royale d'enquête présente son rapport. Voudrait-il expliquer cette position, car certains ont pu conclure en l'entendant dire qu'il n'empêcherait pas la prise en charge d'Argus par Power, qu'il donne en fait le feu vert à Power Corporation pour tenter et réussir sa prise de contrôle au cours des douze prochains mois, parce qu'elle serait tout à fait sûre de la non-intervention du gouvernement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député dit que c'est la conclusion que certains ont pu en tirer, mais ce n'est manifestement pas celle à laquelle d'autres seraient parvenus. A mon avis une pareille conclusion supposerait une logique extrêmement tortueuse. L'attitude du gouvernement est la suivante: en l'absence d'illégalités s'il n'a pas adopté une interdiction il estime ne pas devoir intervenir dans une situation simplement pour en empêcher la réalisation, ce qui serait probablement l'attitude du député.

LE PROJET D'ACQUISITION D'ARGUS CORPORATION PAR POWER CORPORATION—LES MOTIFS DE L'ABSTENTION GOUVERNEMENTALE DU RECOURS AUX MÊMES MESURES QUE DANS LES CAS DE STEVE ROMAN ET DE HOME OIL

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, vu la brillante logique dont a fait preuve le gouvernement jusqu'ici et qui a amené à conclure que dans le cas des projets d'initiatives de M. Steve Roman dans le secteur de l'uranium et de ceux de la Home Oil dans celui du pétrole, le gouvernement devrait formuler à l'avance sa position morale, par la menace d'une loi prochaine advenant qu'il y soit donné suite, le premier ministre pourrait-il expliquer à la Chambre en appliquant la logique de son choix pourquoi le gouvernement n'aurait pas pu agir de même en l'occurrence dans le cas de la Power et de l'Argus?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Pour la raison très simple, monsieur l'Orateur, que dans le cas de la société Home Oil, le gouvernement avait déjà une politique, qu'il était en train de mettre au point, sur la propriété étrangère, et que dans le cas de l'uranium le gouvernement avait compétence en la matière et l'instrument juridique pour agir. Entrait en jeu la question de définir avec précision notre politique à long terme. Pour ce qui est des concentrations de pouvoirs économiques, comme je l'ai expliqué à la Chambre hier, l'économie canadienne peut en tirer certains avantages, surtout lorsqu'il s'agit de soutenir la concurrence des grandes compagnies multinationales exerçant leur activité au Canada et sur d'autres marchés où nous avons des intérêts. C'est à cause de tout cela, c'est-à-dire des avantages comme des inconvénients que ce genre d'acquisition peut comporter, que le gouvernement a annoncé la création d'une commission royale d'enquête et, je le répète, qu'il est demeuré neutre dans l'affaire en n'intervenant pas puisque c'est un domaine dans lequel il n'est pas tenu en droit d'agir.